



Mères isolées, les grandes oubliées de la Douane !

Situation interprofessionnelle

Le Haut conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes vient de publier son rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France¹, pointant du doigt :

- les écarts de rémunération²,
- la sous-représentation dans les postes à responsabilité
- et les obstacles à l'évolution professionnelle.

Si le secteur privé est particulièrement pointé, force est de constater que la Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.) n'est pas encore un exemple en la matière !

Dans une société qui compte 2,4 millions de familles monoparentales, dont 82 % sont des mères seules, les mères isolées sont particulièrement vulnérables sur le plan économique, social et professionnel. Et nous faisons état du triste constat que les mères isolées sont les grandes oubliées des engagements pris par la douane pour améliorer la condition des femmes.



Théorie de l'évolution ? Accompagnons la pratique !



Un plan DGDDI en faveur de l'égalité femmes/hommes...

En 2020, la Douane a déployé un plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, fièrement mis en avant sur son site internet³, avec un engagement en 5 axes :

- favoriser la mixité des métiers ;
- garantir l'égalité dans les parcours professionnels et l'égalité salariale ;
- mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle ;
- lutter contre les agissements sexistes et sexuels ;
- déployer efficacement la politique en faveur de l'égalité.

Et c'est précisément sur le 3^e engagement que nous attirons l'attention.

En effet, celui-ci avait pour ambition de permettre aux femmes d'équilibrer leur vie professionnelle et personnelle, dans un souci d'améliorer la qualité de vie au travail :

« il est essentiel de veiller à ce que les organisations du travail et la charge de travail qui en découle permette de préserver la vie familiale », peut-on lire dans ce document (cf son axe 3, en page 25 du pdf).

La Douane s'engageait également à lutter contre *« la culture et la valorisation du présentisme qui pénalise plus fréquemment les femmes »*.

1 Haut conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) :

Rapport annuel 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste, janvier 2026.

Source : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-2026-sur-letat-des-lieux-du-sexisme-en-france-la-menace-masculiniste>

2 Détails ci-après dans l'article de l'Observatoire des inégalités :

D'où vient l'écart de salaires entre les femmes et les hommes ?, 17 avril 2025

Source : https://www.inegalites.fr/femmes-hommes-salaires-inegalites?utm_source=chatgpt.com

3 Source : <https://www.douane.gouv.fr/actualites/8-mars-la-douane-sengage-pour-legalite-professionnelle>



...beau sur le papier, mais qui contraste avec la réalité du terrain !

La monoparentalité est déjà en soi une charge écrasante qui pose de nombreux défis au quotidien.

Ces défis peuvent vite devenir des difficultés insurmontables lorsque s'y ajoutent des obstacles professionnels :

- précarité financière,
- charge de travail,
- sous-effectif,
- voire isolement, stigmatisation...
- etc.



**Monoparentalité & travail :
l'addition salée !**

monoparentalité
+ obstacles professionnels (précarité, etc)
+ difficulté de conciliation vie pro/perso
= épuisement professionnel

Ces difficultés constituent des facteurs de risques majeurs de forte charge mentale et d'épuisement psychique, et font des parents isolés, *a fortiori* quand il s'agit de femmes déjà victimes d'inégalités, des éléments extrêmement vulnérables.

Ajoutez à cela la difficulté à concilier vie professionnelle et personnelle, et vous avez la recette parfaite pour l'épuisement professionnel (le « burn-out »).



Les douaniers parents isolés ont de nombreuses contraintes...

Ne nous y trompons pas ! Les parents isolés en douane ne bénéficient d'aucun ménagement et sont confrontés à de (trop) nombreuses contraintes !

- 1°) Être à **temps partiel**, avec les conséquences que l'on connaît sur la rémunération et la retraite.
- 2°) **Impossibilité d'accéder à certains postes** de management où une présence à temps complet est souvent requise.
- 3°) **Ne pas pouvoir travailler** les week-ends ni les jours fériés, ni les mercredis, faute d'avoir les moyens de financer un système de garde. Ce qui constitue par ailleurs un manque à gagner sur la rémunération.
- 4°) Impossibilité pour de nombreuses femmes d'accéder à des promotions par concours faute de pouvoir faire une **scolarité en pension complète** à La Rochelle ou Tourcoing. C'est le cas des catégories B et C qui sont vouées à ne jamais passer en catégorie A ou B, à moins d'être promues « au choix » via liste d'aptitude (LA).
- 5°) Difficultés à accompagner et chercher les enfants à l'**école**, contrainte qui pèse lourdement sur les agentes en horaires longs (HL)...
- 6°) ...Les agentes en **horaires longs** (HL), finissent tôt ou tard par solliciter un poste en horaire administratif, pas toujours adapté à leurs compétences et qui constituent une perte sur le plan financier et un frein à leur carrière.
- 7°) Etc. La liste est longue !



... assorties par de nombreuses vexations !

La réalité du terrain en dit long sur la manière dont l'administration traite les mères isolées :

- refus de flexibilité horaires,
- refus de dispense de stage de recyclage,
- refus d'accès à des postes de management,
- refus de télétravail,
- refus de formation à distance (quelques stages existent toutefois, on peut souligner, c'est un début), etc.

La situation actuelle condamne les mères isolées :

- à l'inégalité salariale,
- et à l'absence de perspectives d'évolution professionnelle.



Et pourtant, il existe des solutions...

...qu'il ne tient qu'à l'administration de mettre en place, pour un management plus humain. Car, nous douanières/douaniers, ne sommes pas seulement des numéros de matricule, nous sommes des femmes et des hommes avec un passif, un bagage, une vie personnelle plus ou moins compliquée.

Des mesures simples peuvent être prises :

- accorder aux parents isolés un temps partiel de droit et non pas seulement sur autorisation comme c'est actuellement le cas lorsque l'enfant a plus de 3 ans ;
- faciliter les repos sur les mercredis et les week-ends ;
- accorder des facilités horaires aux agentes en horaires longs et assouplir les côtes de services pour les agentes concernées ;
- permettre aux agentes qui ne peuvent plus assurer d'horaires longs d'accéder à des postes adaptés à leurs compétences ;
- faciliter/élargir l'accès au télétravail ;
- envisager une scolarité à distance en cas de réussite aux concours ;
- dispense exceptionnelle de formation de recyclage pour les agentes qui passent d'une branche à l'autre ;
- priorité des places en crèche.

Il ne s'agit pas là d'accorder :

- un traitement de faveur...
- ... mais de permettre à des femmes de sortir un peu la tête de l'eau !

Ceci, dans un quotidien où elles sont submergées, pour éviter d'en arriver des naufrages (et des drames qui s'en suivent...).



Le 8 mars : grève féministe et pour l'émancipation !

Le 8 mars prochain, SOLIDAIRES Douanes soutient et appelle à participer à toutes les actions de mobilisation pour la journée internationale pour les droits des femmes.

Luttons pour le développement de leurs droits !

Soutenons le combat pour l'égalité professionnelle !

Reconnaissons le congé menstruel, renouons avec l'esprit des *indispositions passagères*, dispositif inclusif éprouvé à la DGDDI !

Paris, le 06 mars 2026

Pour aller plus loin :

- Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : *Monoparentalité et pauvreté, regards croisés et pratiques inspirantes*, juillet 2025.
Source : <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2025-08/Livret-Familles-monoparentales-et-pauvrete-2025.pdf>
- Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF) en partenariat avec le service des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes (SDFE) : *Femmes et monoparentalité, le choix de l'emploi*, décembre 2022.
Source : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2025-02/Guidemonoparentalite2023.pdf>
- Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge : *Panorama des familles d'aujourd'hui*, septembre 2021
Source : <https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/panorama-familles-daujourdhui>
- Rapport parlementaire sur la proposition de loi *visant à réduire la précarité sociale et monétaire des familles monoparentales*, mai 2024.
Source : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L16B2645.html>

**Journée internationale
des droits des femmes 2026 :**

**Mères isolées,
les grandes oubliées
de la Douane !**



Théorie de l'évolution ? Accompagnons la pratique !



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !